

N°549

du 13
NOVEMBRE
2012

Editorial

Par Koffi
SOUZA

**MARCHE EN AVANT
ELECTORALE AU TOGO**

Le processus électoral conduisant aux élections législatives vient de connaître une importante avancée avec la prestation de serment des membres de la Commission Electorale Nationale-CENI.

Il est important de signaler que cette procédure n'est pas le fruit d'une fantaisie gouvernementale mais qu'elle est la stricte application des dispositions constitutionnelles qui exigent le renouvellement de l'Assemblée à l'expiration du mandat de ses membres.

Cette mise en mouvement du processus électoral trouble quelque peu les 'marcheurs' qui risquent de faire du surplace s'ils ne participent pas aux procédures en cours. Des déchirements se dessinent dans l'ancien front uni de l'opposition extrémiste.

A tout prendre, une marche en avant vaut mieux que l'immobilisme obstiné.



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.3 Réécriture du Code pénal togolais du 13 août 1980

Des définitions nouvelles pour considérer et punir des infractions innovantes

P.5 FOOTBALL/CAN 2013

**Maroc vs Togo,
c'est demain à
Casablanca**



Me Tchitchao Tchelim, Ministre de la Justice

P.4 Panier de la ménagère à Lomé

**Les taxis de ville et les
céréales non transformées
stabilisent les prix en octobre**

P.3 Avec l'adoption du décret sur le Conseil National de la Statistique

**L'Autorité pose
le soubassement de tout
le dispositif du DSRP 2**

P.4 Avec la publication des Comptes nationaux 2007 et 2008

**La régularité désormais
affirmée des données
statistiques du Togo**

moovGmail SMS
**Envoie des SMS gratuits
à tes contacts Moov.**

Service Client : 7777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe **etisalat**

Réécriture du Code pénal togolais du 13 août 1980

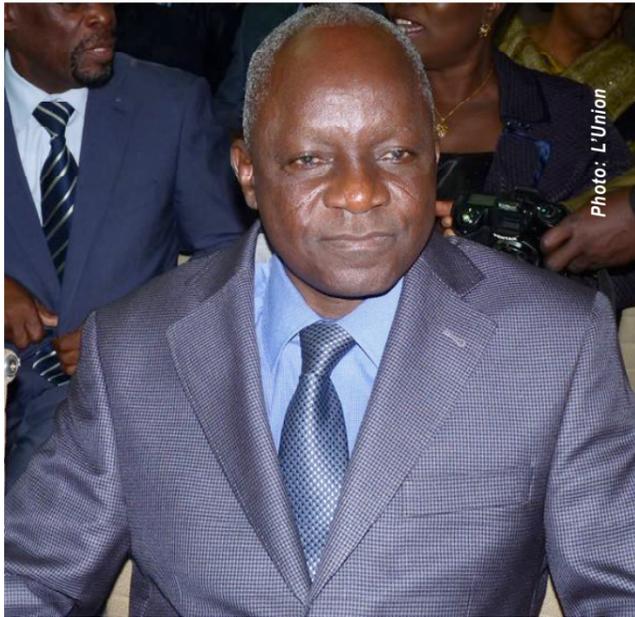
Des définitions nouvelles pour considérer et punir des infractions innovantes

Sylvestre D.

Les nouvelles dispositions du projet de loi portant code pénal embrasse une panoplie d'infractions : l'interdiction des mutilations génitales féminines et les autres violences faites aux femmes, l'interdiction des crimes rituels et des crimes d'honneur, la protection de la santé publique en matière de médecine traditionnelle, d'assistance médicale à la procréation et d'interruption volontaire de grossesse, ainsi qu'en matière de contraception, la mise en danger de la personne comprenant l'exposition aux risques, les infractions commises par le personnel de santé, le délaissement d'une personne hors d'état de se protéger, l'expérimentation illégale sur la personne humaine, l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse, le trafic d'organes, des tissus, d'ossements, du sang humain et de ses dérivés... la torture, les actes de barbarie, les violences et les menaces. Le conseil des ministres du 7 novembre 2012 a consacré le terme de « principale innovation » pour indiquer la précision qui prévaut désormais dans les définitions sanctionnant chaque infraction. Laquelle précision faisait défaut au code pénal actuel qui compte ses derniers mois. Toute chose qui pénalise les prévenus souvent maintenus en détention sans procès ou finalement relâchés dans la nature. Le projet de loi portant nouveau code pénal fait une affirmation claire et précise du principe de la légalité des incriminations et des peines : nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue par la loi, si l'infraction est un crime ou un délit, ou par le règlement, si l'infraction est une contravention. La disposition pénale étant d'interprétation stricte, en cas d'ambiguïté, son interprétation devra se faire en faveur de la personne qui fait l'objet de poursuites. L'infraction est réputée commise au Togo si une partie au moins des actes qui la constituent ou les faits de complicité de l'action principale ont été accomplis au Togo. Et on ne peut être responsable pénalement que de ses propres faits, actes ou omissions.

Quant à l'acte de barbarie, le projet le définit comme tout acte de cruauté commis par une personne n'agissant pas à titre officiel, consistant à infliger intentionnellement à autrui des souffrances, physiques et/ou mentales, inhumaines et odieuses. Il est puni de cinq à dix ans de réclusion criminelle. Voilà qui va poser problème car, souvent, des actes de barbarie sont commis sous le couvert du titre dont on use. C'est parce que les gens craignent d'être punis individuellement qu'ils profitent de l'exercice de leur fonction pour signer de tels actes. Quel sort pour les actes de barbarie dénoncés par les défenseurs des droits humains comme étant l'œuvre des forces de l'ordre ? Surtout que, par ailleurs, il s'agit de violences volontaires pour maintenir l'ordre et assurer la paix et le calme, dit-on.

De plus en plus, de nouvelles variétés de crimes se commettent. L'Exécutif togolais a innové en les intégrant au futur code. Pour ce qui se vit fréquemment au pays de Faure Gnassingbé – les crimes de génocide, de guerre, d'apartheid et contre l'humanité exclus –, le meurtre est le fait de donner volontairement la mort à autrui et est puni de dix à trente ans de réclusion criminelle. Il est puni de la réclusion criminelle à perpétuité lorsqu'il a été commis dans un but rituel, d'anthropophagie ou en réaction à un comportement perçu comme ayant porté atteinte à l'honneur de la famille. La même réclusion à perpétuité frappe le parricide défini comme le meurtre commis par un descendant sur la personne de ses père ou mère biologiques ou adoptifs ou les



Me Tchitchao Tchelim, Ministre de la Justice

ascendants de ces derniers.

Les infractions commises par le personnel de santé sont également consacrées. Ainsi, tout professionnel de santé qui, dans l'exercice de ses fonctions, se rend coupable d'une négligence, maladresse, imprudence ou manquement à son serment, sera puni des peines de l'homicide involontaire [de deux mois à trois ans d'emprisonnement] si son action ou omission a entraîné la mort du patient, ou des peines de blessures involontaires [de un à six mois d'emprisonnement] en cas d'invalidité ou de l'infirmité grave du patient. Tout ceci sans préjudice des sanctions administratives ou disciplinaires encourues par le coupable.

Quant à l'acte de barbarie, le projet le définit comme tout acte de cruauté commis par une personne n'agissant pas à titre officiel, consistant à infliger intentionnellement à autrui des souffrances, physiques et/ou mentales, inhumaines et odieuses. Il est puni de cinq à dix ans de réclusion criminelle. Voilà qui va poser problème car, souvent, des actes de barbarie sont commis sous le couvert du titre dont on use. C'est parce que les gens craignent d'être punis individuellement qu'ils profitent de l'exercice de leur fonction pour signer de tels actes. Quel sort pour les actes de barbarie dénoncés par les défenseurs des droits humains comme étant l'œuvre des forces de l'ordre ? Surtout que, par ailleurs, il s'agit de violences volontaires pour maintenir l'ordre et assurer la paix et le calme, dit-on.

La menace n'est pas oubliée. Elle est l'acte d'intimidation consistant pour une personne à inspirer à une autre la crainte d'un mal projeté contre sa personne, sa famille ou ses biens, par l'annonce par quelque moyen et de quelque manière que ce soit de la mise en exécution de ce projet. Plus est, la détention sans mandat y trouve son compte. Il est écrit que tout agent de l'administration pénitentiaire qui reçoit ou retient une personne sans mandat, jugement ou ordre d'écrou établi suivant la loi, ou qui prolonge indûment la durée d'une détention, sera puni d'une peine d'emprisonnement de six mois à

deux ans et d'une amende de cent mille à deux cent cinquante mille francs Cfa ou de l'une de ces deux peines.

Le point d'orgue – et qui va être brandi par le pouvoir de Lomé qui défend, depuis hier à Genève, les avancées de son second Rapport périodique sur la Convention contre la torture devant le Comité des Nations Unies contre la torture – reste la codification de la torture. Dans la longue définition à valider prochainement par les députés, le terme désigne « tout acte par lequel une douleur ou des souffrances

aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite ». Bon à savoir : toute personne coupable de torture est punie de cinq à dix ans de réclusion criminelle. Et l'article 196 d'insister que « si les faits de torture sont établis, les déclarations ou aveux obtenus par ce moyen sont nuls ». Pour leur part, les peines et traitements cruels et inhumains encourir trois à cinq ans d'emprisonnement, tandis que le traitement dégradant est punissable de deux mois à deux ans d'emprisonnement. Toutes ces peines peuvent évoluer à la réclusion à perpétuité ou à trente ans de réclusion.

Avec l'adoption du décret sur le Conseil National de la Statistique L'Autorité pose le soubassement de tout le dispositif du DSRP 2

L'activité statistique du Togo va quelque peu sortir de son état de balbutiement. Dans sa phase d'organisation, par la loi du 3 juin 2011, c'est un décret pris le 7 novembre 2012 en conseil des ministres qui vient réellement relancer tout le processus, par la création d'un Conseil national de la statistique (Cns). Il est dit, officiellement s'entend, que l'opérationnalité de ce Conseil aidera à renforcer davantage les capacités du système statistique national dont le rôle est de produire des données fiables et de qualité dans un cadre réglementaire pour le suivi-évaluation des plans nationaux et sectoriels de développement.

Il sera demandé au Conseil de mettre en œuvre les orientations générales de la politique statistique nationale, d'approuver le programme indicatif annuel des activités établi en conformité avec les objectifs du programme pluriannuel qu'il aura préalablement approuvé, et de veiller à l'harmonisation des méthodologies et outils de production de données statistiques utilisées par les organismes constituant le système statistique national. Ou encore de veiller au respect des concepts, définitions,



Mawussi Djossou Sémondji, Ministre de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

normes, nomenclatures et méthodes statistiques cohérents avec ceux en vigueur aux niveaux sous régional, régional et international. Il reviendra surtout au Conseil d'examiner et de proposer au conseil des ministres l'exécution des opérations statistiques à caractère d'urgence non prévues au programme annuel dont l'importance est jugée d'une grande nécessité pour le

VERBATIM Par Eric J.

La résistance

Voilà deux semaines pratiquement que les deux regroupements de partis politiques et d'associations de la société civile, à savoir : le Collectif Sauvons le Togo, Cst, et son homologue, la coalition Arc-en-ciel, Caec, qui essaient de parler d'une seule voix au nom de l'opposition togolaise ne s'entendent plus. Ce qui les divise n'est autre que le dialogue qu'eux-mêmes réclament au gouvernement togolais.

En effet, toutes les entités de l'opposition togolaise ont décidé d'appeler à un dialogue depuis que les membres de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante, Ceni, ont été désignés par l'Assemblée nationale. C'est ainsi qu'au niveau de l'alliance Cst-Caec, le ton a changé mais avec une divergence notable sur les conditions de participation à une quelconque discussion avec le pouvoir en place. Pour tout résumer, ce sont les propos du premier vice-président de l'Anc, M. Patrick Lawson qui ont montré suffisamment la dissension. Il a dit : « nous sommes dans une coordination avec la Coalition, mais nous n'avons pas les mêmes objectifs. » Juste pour signifier que son parti, avec l'appui du Frac et du Cst, maintient ses préalables avant tout dialogue avec le régime en place. Ce qui n'est pas forcément l'avis de la coalition qui exige plutôt la limitation du mandat présidentiel avec effet immédiat.

Les propos de Patrick Lawson ont été relativisés par Agbéyomé Kodjo, pourtant membre du Cst, par une réponse crue : « personne ne veut aller au dialogue dans n'importe quelle condition. »

Dans la même logique, Me Apévon Dodzie du Car, annonce dans une interview accordée à nos confrères de Afreepress : « Si nos amis du Cst comprennent aujourd'hui que lorsqu'on nous tendra la main, il est temps d'aller dialoguer, nous allons nous associer à eux pour aller le faire, mais s'ils disent que le moment n'est pas venu pour aller dialoguer, nous attendrons tous. Si c'est cela la meilleure stratégie, chacun en tirera les conséquences. »

Pour se dédouaner de cette tension perceptible, Patrick Lawson a indiqué, au cours de leur marche hebdomadaire du samedi que : « les différends au sein du Cst sont clos ; l'entente et l'union sont de nouveau la règle. » Cela ne pouvait en être autrement quand lui-même avait annoncé une « rivalité malsaine » au sein du même collectif à un moment où il y eut des réunions à l'insu de l'Anc. Qu'en est-il alors avec la coalition Caec ?

La réponse a été donnée par Me Apévon lors de la tournée de Caec à l'intérieur du pays en prophétisant que si un seul parti pense régler seul les problèmes, mieux affronter seul le terrain politique, il se trompe. Sans nommément citer aucune formation politique ou aucun regroupement politique.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les deux regroupements jouent à la résistance en essayant de s'aménager mutuellement. Ce qui, politiquement, les affaiblit. Car, quand ils seront appelés au dialogue, ils vont encore montrer le vrai visage de l'opposition togolaise à l'opinion.

douzaine de personnes, des représentants des secteurs économiques et de développement au sein desquels il est élu un adjoint au président. Il y a là, pour un mandat de trois ans renouvelable une fois, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), la Chambre du commerce, le ministère de la Justice, l'Agence nationale de l'emploi, les universités du Togo, la direction de l'Aménagement du territoire, les unités statistiques du pays notamment en matière agricole, ainsi que l'Association des statisticiens et démographes du pays. Mais le Conseil a la latitude de faire appel, à titre consultatif, à toute personne ressource dont la compétence est jugée nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil se scinde en deux organes : un comité du contentieux statistique et les comités sectoriels. Le premier est chargé d'examiner les dossiers relatifs au contentieux en matière statistique. Le second est chargé de préparer les dossiers, décisions et recommandations à présenter au Conseil. Il est composé de points focaux des ministères concernés. La démarche, explique-t-on, vient

suite à la page 4

Panier de la ménagère à Lomé Les taxis de ville et les céréales non transformées stabilisent les prix en octobre

Jean Afolabi

En octobre 2012, le niveau général des prix à la consommation a connu quasiment une stabilité après une baisse de 0,3% enregistrée le mois précédent. D'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, la quasi stabilité du niveau général des prix au cours du mois d'octobre est due conjointement à la baisse de 1,3% des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" et à l'augmentation respective des prix des produits des fonctions de consommation "Transports" et "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles" de 2% et 1,3%.

Le repli observé au niveau de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" est essentiellement dû aux postes "Céréales non transformées", "Tubercules et plantains", "Poissons et autres produits séchés ou fumés" et "Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs" qui ont connu respectivement une baisse de 12,3% ; 7,1% ; 1,8% et 3,2%. Dans le même temps, les postes "Légumes frais en fruits ou racine" et "Légumes secs et oléagineux" ont enregistré respectivement une hausse de 32,3% et 11,9%. Parmi les produits qui ont connu une baisse, on peut citer : "Mais séché en grain crus vendu au grand bol" (-18,6%), "Riz importé brisé vendu au petit bol" (-6,1%), "Piment rouge frais" (-19,4%), "Igname" (-7,2%), "Akpala fumé (Chinchard)" (-3,3%) et "Papaye Afrique" (-25,8%).

L'augmentation de 3,5% du poste "Transport routier de passagers" et de 11,4% du poste



"Combustibles solides et autres" explique respectivement la progression observée au niveau des fonctions de consommation "Transports" et "Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles". Parmi les produits qui ont connu une hausse, la direction générale de la Statistique note "Tomates rondes (Pommes)" (+44,8%), "Taxi de ville" (+14,1%), "Oignon frais rond" (36,1%), "Charbon de bois" (9,2%), "Haricot blanc sec" (+12,9%) et "Gombos frais" (+24,1%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a connu une progression de 0,6% contre une hausse de 0,5% le mois précédent, affirme la même source. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors "produits frais") a connu une augmentation de 0,4% au mois d'octobre 2012 après une stabilité le mois précédent. L'analyse suivant l'état des produits révèle que les hausses de 1,8% et de 0,4% observées respectivement au niveau des prix des produits de l'énergie et des produits hors énergie et hors frais ont été jugulées par la baisse de 2,5% des prix des produits frais. Suivant la durabilité, la stabilité est due principalement à la diminution

de 0,6% des prix des biens non durables et à l'augmentation de 0,7% des prix des services. S'agissant des secteurs, les hausses respectives de 0,5% et de 0,7% des prix des produits des secteurs secondaire et tertiaire ont été amorties par la baisse de 4,8% des prix des produits du secteur primaire.

Le niveau des prix du mois d'octobre 2012, comparé à celui du mois de juillet 2012 (évolution trimestrielle) a connu une baisse de 0,6%, en liaison avec la diminution de 5,2% des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées". Par rapport à octobre 2011 (glissement annuel), le niveau général des prix a enregistré une augmentation de 3,9%, due également à la hausse des prix des produits de la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (+7,1%). Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois s'est établi à 2,5% en octobre contre 2,4% au mois de septembre 2012. En Septembre 2012, il était de 2,4% dans la zone Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa).

Avec l'adoption du décret sur le Conseil National de la Statistique L'Autorité pose le soubassement de tout le dispositif du DSRP 2

suite de la page 3

traduire dans les faits, la ferme volonté du Gouvernement à mettre en place les organes essentiels du système statistique national qui, aujourd'hui, constitue le soubassement de tout le dispositif du deuxième Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP II).

Le domaine national de la statistique éprouve de réels dysfonctionnements. Il arrive que les données statistiques officielles d'un département sectoriel (éducation, accès à l'eau potable et à l'électricité, etc.) diffèrent de celles de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité

Nationale (DGSCN). Car, la méthode utilisée ne répond pas aux critères sous-régionaux employés par la DGSCN. D'où le besoin d'harmonisation. L'état décentralisé mais non intégré du système statistique national est caractérisé, dans son organisation institutionnelle, par une désarticulation et une faiblesse des liens organiques, une coordination inefficace et une inexistence de textes légaux. Beaucoup de textes sectoriels sans interaction entre les structures productrices et utilisatrices des informations statistiques. Au plan de la production statistique, une difficulté de programmer les activités de production et une faiblesse des

moyens pour la collecte des données, d'où une variété assez grande de production sans véritable contrôle de norme de qualité. Et, dans la valorisation de l'information statistique, une diffusion insuffisante des données disponibles et une faiblesse d'analyse des données.

Les choses ne doivent plus traîner. Pendant qu'on y est avec le Conseil national de la statistique, il est attendu, comme dans la plupart des pays, la création de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), entre autres.

Avec la publication des Comptes nationaux 2007 et 2008 La régularité désormais affirmée des données statistiques du Togo

En septembre dernier, la Direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale publiait les "Comptes nationaux du Togo 2007 et 2008", à l'intention des décideurs, des chercheurs et de tous les utilisateurs. Il s'est demandé pourquoi 2007 et 2008, si loin de 2012 ? Entre autres raisons invoquées, l'irrégularité et la lenteur de la collecte des informations qui concourent à l'élaboration des comptes nationaux. La démarche est à présent de remettre la pratique à plat, de relancer et de redynamiser cette publication. D'après le directeur général de la Statistique, Kokou Yao N'Guissan, la publication de septembre 2012 "marque le point de départ de la redynamisation des activités statistiques au Togo, notamment la régularité de la production des comptes nationaux". Pris sur deux années tous les ans, la direction générale de la Statistique devrait certainement rattraper le retard.

D'un autre côté, explique-t-on, la publication de ces comptes



Kokou Yao N'Guissan, Directeur Général de la Statistique

nationaux constitue un point important de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la Statistique (Snds) élaborée avec la participation active du Système statistique national (Ssn) et adoptée par le Gouvernement en août 2010. A compter de cette édition, L'UNION se propose de rendre les points essentiels et pertinents du contenu de cette publication, qui cherche à donner de l'économie nationale une représentation chiffrée complète, mais suffisamment simplifiée pour

qu'on puisse y discerner facilement les principaux aspects de la vie économique nationale, reconnaître les mécanismes essentiels et tenter d'en prévoir l'évolution.

En rappel, de façon résumée, la richesse créée par l'activité économique en 2007 s'est établie à 1 274,416 milliards de francs Cfa. Malgré les différentes crises enregistrées, le Produit intérieur brut (Pib) croît en termes réels de 4,1%, en s'établissant à 1 326,186 milliards de francs, indiquent les statistiques.

Les valeurs de l'élevage et de la pêche en hausse de 6 à 13%

La valeur de la production de l'élevage est de 44,242 milliards de francs en 2007 dont 35,362 milliards de francs pour les animaux vivants (bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, etc.). En 2008, elle est de 46,876 milliards de francs, soit une augmentation de 6% due essentiellement à l'accroissement de la production des bovins sur pied (20%), des ovins et caprins sur pied (15,3%) et des autres produits de l'élevage dont les porcins (14,0%). La valeur de la production des volailles a, quant à elle, baissé de 6,4%.

Selon les données sources de la direction de l'Elevage, l'effectif des bovins vivants est passé de 303 800 têtes en 2007 à 302 500 en 2008.

Pour les ovins et caprins, il est de 3 362 875 têtes en 2007 et 3 364 000 têtes en 2008. Quant aux porcins, le nombre de têtes est passé de 305 400 à 301 500. Cette baisse est mise sur le compte de la peste bovine et porcine qui a sévi en 2008, détruisant une partie des troupeaux. L'élevage et la chasse contribuent à hauteur de 0,2% à la croissance d'1 326,186 milliards de francs du Produit intérieur brut (Pib) en 2008.

Pour les produits de la pêche, la valeur de la production est de 21,278 milliards de francs en 2008, contre 18,905 milliards l'année précédente, soit un accroissement de 12,6%. Cette évolution est imputable à une augmentation de la quantité de poissons et de

"crustacés et mollusques" de 5,2%. Les prix, quant à eux, ont enregistré une hausse de 7,1% et 3,5% respectivement pour les "poissons" et les "crustacés et mollusques" entre 2007 et 2008. En dépit de son faible poids, la pêche a une contribution de 0,1% à la croissance du Pib.

La valeur de l'excédent brut d'exploitation du secteur primaire est de 37,222 milliards de francs en 2007 et 480,947 milliards en 2008. Le plus important revenu d'exploitation relève de la branche agriculture vivrière dont le montant est de 256,230 milliards de francs en 2007 et 371,786 milliards en 2008, soit respectivement 71,1% et 77,3% du revenu d'exploitation primaire.

La valeur ajoutée de la branche extractive tombe en 2008

La branche des industries extractives regroupe traditionnellement l'activité d'extraction de phosphates qui représente plus de 80% du secteur, l'exploitation de sable et de graviers ainsi que l'extraction d'autres minerais comme le fer. En 2008, la production totale des industries extractives est évaluée à 67,329 milliards de francs, contre 28,508 milliards l'année précédente. En volume, la production est estimée à 32,117 milliards de francs, soit une hausse de l'activité de 12,7%. Cette

évolution est essentiellement due à l'augmentation de la production en volume des phosphates qui est passée de 15,866 milliards de francs à 18,005 milliards de francs en 2008. Le regain d'activité constaté dans le secteur des phosphates est le résultat de la restructuration du secteur suite à la création en mai 2007 de la Société nouvelle des phosphates du Togo (Snpt) qui a repris les actifs et les opérations de l'ancienne International Fertilizers Group (IFG-Togo) et a ainsi relancé le

niveau de production.

La production est certes passée de 750 100 tonnes à 842 500 tonnes en 2008 (+12,3%), mais la vétusté des équipements et des problèmes de gestion plombent le potentiel de production estimé à plus de 2 millions de tonnes par an. Ainsi, la valeur ajoutée créée par la branche a diminué de 66,2% en volume (-134,9% pour les phosphates) par rapport à celle de 2007 malgré une relance de production.

Dégradation de l'activité de travail du bois

Dans cette branche, la production a baissé en volume et en valeur. En 2008, la production en valeur passe à 5 625 milliards de francs Cfa, après avoir atteint 5 767 milliards de francs en 2007. Cette baisse de la production est essentiellement due à celle des entreprises modernes dont la production en volume a chuté de 23,9% de 2007 à 2008. La

baisse de la production de la branche a été atténuée par la performance du secteur informel dont l'activité a connu une hausse de 37,4%. En plus, la branche n'a pas échappé à la hausse généralisée des prix en 2008. La valeur ajoutée est en recul de 24,7% en volume et de 27,0% en valeur par rapport à 2007.

Le secteur informel de la branche du travail du bois a enregistré en 2007 une production de 2,0 milliards de francs et a réalisé une valeur ajoutée de 857 millions de francs. Contrairement au secteur formel, la valeur ajoutée du secteur informel a connu une forte hausse, de l'ordre de 71,6% en 2008.

FOOTBALL/CAN 2013

Maroc vs Togo, c'est demain à Casablanca

Les Eperviers tenteront de prendre un bon départ, mercredi, contre les Lions de l'Atlas du Maroc lors du match amical qu'ils disputent à Casablanca dans le cadre des préparatifs pour la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013.

Pour leur première confrontation depuis 2009, les Eperviers abordent le match contre les Lions de l'Atlas du Maroc (19H00 GMT) avec beaucoup d'ambitions : resserrer les liens entre les joueurs pour se projeter vers l'avant et décrocher une première participation au second tour de la phase finale de la CAN depuis leur première participation en 1972.

Certes, il ne faut pas se tromper d'adversaires, mais les Marocains ressemblent à s'y méprendre à leurs voisins de la Tunisie et de l'Algérie... dans le jeu. Raison pour laquelle Didier Six a sauté sur l'occasion. " Ce sont des sélections nationales du Magreb, donc le système du jeu se ressemble beaucoup. Dans cette optique, jouer contre le Maroc, c'est un bon pour nous ", explique-t-il.

Premier match après la qualification en octobre dernier, la rencontre face aux Marocains s'annonce comme un match test grandeur nature pour capitaine Emmanuel Adebayor et ses coéquipiers qui veulent se rendre en Afrique du Sud avec des armes nécessaires pour passer un groupe D où ils ne sont pas les favoris.

Mais Didier Six et ses joueurs misent sur l'une des deux places

qualificatives. "Le fait qu'il y a deux qualifiés et deux éliminés, cela mettra de la pression sur toutes les équipes, c'est ce qui rend ce premier tour difficile, notamment dans ce groupe aléatoire. C'est vrai, il y a la Côte-d'Ivoire qui possède un passé un peu plus lourd que les autres équipes, mais ça reste ouvert à toutes les possibilités", concède le technicien français.

Côté joueurs, Didier Six n'a convoqué qu'un nouveau joueur en la personne du Lorientais Gilles Sunu. Le fils de Sunu Mawuli est depuis dans le viseur de l'équipe nationale du Togo. D'ailleurs sa convocation est ressentie comme une évidence. Reste à lever les incertitudes qui planent sur son arrivée en sélection nationale du Togo. Mais plus problématique est le retour de Thomas Dossèvi. L'ancien de joueur de Nantes qui a roulé sa bosse en France, en Angleterre, puis en Asie n'avait plus été appelé en sélection depuis janvier 2010 et l'attaque de Cabinda.

Les Togolais s'entendaient peut-être à un peu plus d'effort de la part de Didier Six. Mais ils devront attendre pour voir les jeunes joueurs comme Peniel Mlapa de M'Gladbach ou Matthieu Dossèvi de Valenciennes. Des joueurs au



talent indéniable qui auraient pu apporter un plus à la sélection togolaise.

Le sélectionneur du Maroc Rachid Taoussi, lui, ratisse large pour composer sa future sélection amenée à défendre les couleurs du Maroc lors de la CAN 2013. Dans sa liste, le technicien procède à une revue d'effectif avec la convocation de 6 nouveaux éléments. Adrien Regattin (Toulouse), Chahir Belghazouani (Ajaccio), Ghannam Saïss (Clermont), Yassine Bounou (Atlético Madrid), Zouhair Feddal (FUS Rabat) et Mehdi Namli

(Moghreb Tétouan) ont ainsi été appelés pour la première fois.

Mais ces sélections font aussi de grands perdants, puisqu'Adel Taarabt, Marouane Chamakh, Mbark Boussoufa, ou encore l'habituel capitaine, Houssine Kharja, n'ont pas été retenus. Si depuis sa prise de fonction Rachid Taoussi avait mis de côté les milieux de terrain des Queens Park Rangers et de l'Anzhi Makachkala, la non-sélection de Kharja est beaucoup plus énigmatique aux yeux de la presse marocaine.

Didier Droghba restera en Chine

A 34 ans, l'international ivoirien a répondu aux rumeurs qui le disaient de retour en Europe au prochain mercato en affirmant son désir de faire évoluer considérablement son équipe du Shanghai Shenhua.

Le capitaine des Éléphants ivoiriens est depuis juin 2012 un co-équipier de Nicolas Anelka en Chine et malgré ses huit buts en onze matchs, le club a terminé neuvième sur seize au classement du Championnat de Chine.

Il ne veut donc pas abandonner la saison prochaine et souhaite toujours hisser le Shanghai Shenhua comme un club majeur dans les tournois asiatiques. Son manque de présence et de préparation avec ses nouveaux co-équipiers lui aurait fait défaut selon lui mais il se dit confiant pour la suite de l'aventure.

Malgré les difficultés financières auxquelles le propriétaire du club, le milliardaire Zhu Jun, fait face, Didier Droghba dément toute idée de transfert vers le Real Madrid, Liverpool, ou la Juventus de Turin qui se seraient mis sur les rangs pour l'ancien buteur vedette de Chelsea.

Samuel Eto'o - Alex Song : La guerre est déclarée !

Entre le milieu de terrain du FC Barcelone et l'attaquant du FK Anzhi Makachkala, rien ne va plus ! Les déclarations s'enchaînent, et laissent présager une mauvaise ambiance au sein de la sélection nationale camerounaise.

Tout a commencé lorsque le jeune Alex Song déclare avoir été écarté de la sélection pour le Mondial 2010 en Afrique du Sud à cause d'Eto'o. Ce dernier quant à lui accuse son co-équipier d'avoir voulu lui "voler" le brassard de capitaine chez les Lions Indomptables.

Désormais, Samuel Eto'o, qui a pour habitude de parler de lui à la troisième personne, ne se sent plus en danger face à Alex Song puisqu'il a déclaré récemment dans l'émission Canal Football Club : " On ne va pas nous comparer. Il n'y a pas de conflit entre deux stars puisqu'il n'y en a qu'une. Je suis parmi les meilleurs joueurs du monde. Song n'est même pas parmi les meilleurs joueurs du Cameroun ".

Alex Song a immédiatement riposté juste avant la rencontre contre le Celtic de Glasgow qu'il respectait l'opinion d'Eto'o mais que contrairement à lui, il faisait partie des nominés pour le trophée du Ballon d'Or africain aux côtés de Yaya Touré et Didier Droghba.

Coupe de la Confédération: l'AC Léopards et le Djoliba AC Bamako en finale

Auteur d'un match nul à Omduman face à Al Merreikh samedi 10 novembre (0-0), l'AC Léopards de Dolisie jouera la finale de la Coupe de la Confédération. Les Congolais rencontreront les Maliens du Djoliba qui ont créé la sensation en remportant deux points de retard face aux Soudanais d'Al Hilal. La rencontre s'est terminée aux tirs au but.

Les Léopards de Dolisie ont donc finalement résisté face aux Soudanais d'Al Merreikh. Il faut remonter à 1974 pour voir un club congolais s'offrir un trophée continental. A l'époque, le CARA Brazzaville (Club Athlétique Renaissance Aiglon) avait remporté la Coupe des champions face à l'équipe égyptienne d'Al Mehalla. Les Congolais se rapprochent donc un peu plus de l'exploit.

Les joueurs de l'AC Léopards rencontreront le vainqueur de l'autre demi-finale entre le Djoliba et Al Hilal qui se disputera dimanche 11 novembre à Bamako. Pour les Maliens du Djoliba, la tâche risque d'être compliquée. Ils devront inverser la tendance à domicile après leur défaite 2 à 0 au Soudan, lors du match aller.

Dans la rencontre qui opposait l'AC Djoliba et Al Hilal dimanche 11 novembre, les Maliens ont fini par éliminer la formation soudanaise (2 à 0 à la fin des prolongations et 7 tirs au but à 6). Pour la première fois, le Djoliba va disputer une finale continentale, tout comme son adversaire congolais. Le Djoliba devait rattraper son retard de deux buts face à Al Hilal. Ce fut chose faite en seconde période. Dès lors, on s'acheminait vers une prolongation qui n'a pas fait de différence entre les deux équipes. La séance de tirs au but a permis aux Maliens de se qualifier.

La polémique enfle autour de la rencontre Levante-Real Madrid !

Le Real Madrid l'a emporté 2-1 face à Levante et a gardé ses 8 points de retard sur le Barça. Mais plus que la victoire c'est une sacrée polémique qui enfle autour de la rencontre. Et bien sûr, chacune des deux formations se rejette la faute... Levante est réputée pour être l'une des équipes les plus dures et les plus rugueuses du championnat espagnol. Et la rencontre entre le club de la banlieue de Valence et le Real Madrid n'a pas déroge à la règle. Si le club merengue l'a finalement emporté 2-1, la polémique enfle après la rencontre pour plusieurs faits de jeu qui n'ont pas leur place sur un terrain de football. Le premier fait majeur du match est bien évidemment l'agression de Cristiano Ronaldo par David Navarro en tout début de match. Un coup de coude à l'arcade sourcilère qui a nécessité la pose de plusieurs points de suture et qui a quasiment rendu aveugle CR7 à la mi-temps. Les joueurs de Levante ont multiplié les coups durant la rencontre et ont beaucoup provoqué les Madrillènes tout en multipliant les actes d'anti-jeu, Ballesteros en tête.

CAN 2013: Rustenburg hisse les couleurs du Togo

Les villes-hôtes de la CAN Orange " Afrique du Sud 2013 " sont désormais pavoisées aux couleurs des pays participants. Le drapeau du Togo qui évoluera à Rustenburg a été hissé la semaine dernière comme celui des autres pays du groupe D.

A l'Hôtel de ville de Rustenburg, c'est une foule considérable qui a assisté à la levée des étendards du Togo, de l'Algérie, de la Côte d'Ivoire et de la Tunisie. Le Président du LOC, M. Muwelo Nonkonyana s'est adressé à l'assistance pour lui dire: "Vous devez contribuer à la réussite du défi que nous avons relevé en acceptant de nous voir confier l'organisation de la CAN. Chacun, au-delà de ses différences doit prendre sa part et faire en sorte que le grand rendez-vous du football africain reste dans la mémoire collective. Cela suppose dévouement, intégrité, diligence et engagement

personnel. Notre réussite sera celle de chacun des Sud-Africains".

Le maire de Rustenburg, M. Khunou s'est engagé, de son côté, à ce qu'une fois encore Rustenburg soit élue, à la fin du tournoi, " meilleure ville-hôte ", comme ce fut le cas lors de la Coupe du monde 2010. " Notre volonté est de montrer à tous ce dont notre pays est capable lorsqu'il se voit confié une telle responsabilité. Nous devons dire que nous sommes au niveau des plus grandes compétitions des autres continents ", a-t-il déclaré.

Des drapeaux ont également été hissés à Durban (Afrique du Sud,



Angola, Cap Vert et Maroc), à Nelspruit (Burkina Faso, Ethiopie, Nigeria et Zambie) et à(Ghana, Mali, Niger et RD Congo).

A plus de deux mois du coup d'envoi d'Afrique du Sud 2013, le pays s'est résolument mis à l'heure de la CAN.

CAN Dames/

Les Equato-guinéennes en reines

Championnes d'Afrique en 2008, déjà à Malabo et déjà contre les Sud-Africaines, finaliste contre le Nigeria, il y a deux ans en Afrique du Sud, les filles du Nzalang National ont récidivé le dimanche 11 novembre 2012, en coiffant une seconde couronne de " Reines d'Afrique ". Déjà auteures de 14 buts lors des quatre premiers matches, elles en ont ajouté quatre nouveaux, pour finir avec un total de dix-huit buts et un sans-faute. Une consécration à la nigériane, celle des temps anciens. Sous les yeux de leur

Chef d'Etat, Teodoro Obiang Mbasogo, qui était l'invité d'honneur, les joueuses de Guinée équatoriale ont commencé en plantant le décor offensif qu'elles avaient élaboré mais leur détermination trouva sur sa route l'excellente gardienne Thokozile Mndaweni. Et le premier but ne surviendra qu'à deux minutes de la mi-temps sur un coup de pied arrêté. Un comer de Genoveva Anonman repris victorieusement de la tête par Gloria Chinasa.

Les Banyana Banyana s'em-

ployèrent à entamer la seconde période de manière entreprenante avec un milieu de terrain tourné à la recherche d'espaces vers l'avant. Mais elles baissèrent rapidement de pied au point d'encaisser trois buts en l'espace de cinq minutes. Adriana Costa pour commencer, Genoveva Anonman pour continuer et Gloria Chinasa pour conclure entre la 66e et la 70e minute. Un vrai travail d'artistes et un chef d'œuvre ponctué par un tonitruant 4-0. Le règne des Equato-guinéennes se poursuit.

En revanche pour le Nigeria, 2012 restera une année médiocre avec une quatrième place. Celles qui étaient les favorites sont passées au travers. En match de classement, elles ont cédé aux tirs au but (6-7) face aux Camerounaises après un nul (1-1) à la fin du temps réglementaire. Sur le podium final ce sont les mêmes équipes que lors des deux éditions précédentes de la CAN féminine mais dans un ordre différent.

REPERES

Des jeunes citoyens démocrates

Une journée de réflexion sur la "Citoyenneté démocratique" a réuni le vendredi 9 novembre, environs 500 jeunes ressortissants d'association de jeunesse des cinq arrondissements de Lomé. Cette rencontre initiée par le ministère du Développement à la base, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, en collaboration avec le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) s'inscrit dans le cadre de la célébration de la journée africaine de la jeunesse observée le 1er novembre. L'objectif est de rappeler à la jeunesse, la place qu'elle occupe dans le renforcement de la démocratie et de la sensibiliser à une citoyenneté responsable conformément à l'une des recommandations du 1er forum national de la jeunesse togolaise tenu à Kara en avril 2011. Cette journée a permis aux participants de mieux cerner les contours de la citoyenneté démocratique et de comprendre le rôle majeur qu'ils sont appelés à jouer en tant que citoyens et acteurs pour contribuer de manière active et positive à la promotion des principes et valeurs citoyennes et au renforcement de la paix sociale dans leurs milieux respectifs. Deux communications sur "Le rôle des associations dans l'éducation à la citoyenneté des jeunes", et "La consolidation de la démocratie et promotion de la cohésion sociale: le rôle et responsabilités des jeunes", y ont été présentées. La ministre en charge de la Jeunesse Mme Victoire Tomégah Dogbé, a relevé à l'ouverture des travaux que "Des initiatives telles que celle qui les rassemble ce jour, ont pour finalité de donner aux jeunes les moyens de participer de manière réfléchie et responsable à la vie politique, économique, sociale et culturelle en assurant et en exerçant correctement leurs droits et leurs devoirs de citoyens". "Malheureusement, force est de constater qu'à la faveur des différentes crises (politiques, économiques, culturelles, etc) qu'a traversées le Togo, les jeunes semblent avoir perdu le sens de la responsabilité et de citoyenneté, des éléments pourtant indispensables pour la paix, la promotion de la démocratie et la consolidation de la cohésion sociale favorables pour le développement", a ajouté, Mme Tomégah Dogbé.

Missions chirurgicales au CHU Sylvanus Olympio

La quatrième mission chirurgicale de l'hydrocéphalie se déroule du 9 au 23 novembre à Lomé. Initiée par "La Chaîne de l'Espoir-France" en partenariat avec sa branche togolaise, cette mission a pour objectif d'opérer les enfants atteints de l'hydrocéphalie, une pathologie due à la présence de la forte quantité du liquide céphalo-rachidien dans les cavités du cerveau. Elle se déroule au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Sylvanus Olympio de Lomé et consistera à opérer plus d'une vingtaine d'enfants ayant une malformation du crâne et du visage. Cette intervention consiste à installer un Pr Dhelemmes examinant un enfant atteint de l'hydrocéphalie tuyau muni d'une valve dans un ventricule à l'intérieur du cerveau pour recueillir le liquide céphalo-rachidien et le diriger dans l'abdomen (dérivation ventriculo-péritoniale). Le tube est muni d'une petite poche derrière l'oreille et pertes aux médecins de tester la vulve. En cas de rétrécissement localisé, les neurochirurgiens peuvent faire un petit trou dans une paroi du ventricule pour le mettre en communication avec une autre zone où le liquide circule bien. Selon le chef de mission, Pr Patrick Dhelemmes, l'hydrocéphalie est due aux malformations congénitales, suites d'une hémorragie cérébrale intro-vasculaire favorisée par la prématurité et tumeurs cérébrales. Le président de "La Chaîne de l'Espoir-Togo", Claude Kouessan Kouévi a invité les parents à amener les enfants en consultation en cas de pathologie pour bénéficier de la prise en charge de son organisation humanitaire. L'hydrocéphalie intervient le plus souvent durant les premiers mois de la vie de l'enfant. Son évolution peut provoquer des risques d'atteintes de la vue et de séquelles neurologiques. Créée en 1988 par le Professeur Alain Deloche, "La Chaîne de l'Espoir" a pour mission de donner accès aux soins chirurgicaux et à l'éducation aux enfants défavorisés des pays en développement. Au Togo, 222 enfants ont été opérés des fentes labio-palatines et 53 de l'hydrocéphalie.

2e édition du FESTIECO

L'ONG Volontaires pour le Développement et l'Assainissement de l'Environnement (VDAE) a lancé la 2e édition du Festival International d'Ecotourisme (FESTIECO), le jeudi 8 novembre à Lomé.

Cet événement qui se tient du 8 au 10 novembre est placé sous le thème "Préservation de l'environnement pour une amélioration durable du cadre de vie- Partage de l'expertise Ghanéenne". Il entend amener la population à adopter des comportements responsables face aux problèmes de salubrité, du changement climatique et de gestion sanitaire. Il s'agit également pour les organisateurs de contribuer aux efforts du gouvernement pour la salubrité publique, de promouvoir le tourisme et de mettre en exergue la valeur des chefs traditionnels. Ce festival sera marqué par des communications en atelier, des expositions, la visite des sites touristiques et l'événement phare, la parade des Reines-Mères et des chefs traditionnels à Agou le 10 novembre. Le représentant du ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, Agbodji Kossi, a exprimé sa gratitude aux responsables de l'ONG VDAE pour leur engagement dans la résolution des problèmes de l'environnement et du tourisme conformément au plan du gouvernement pour faire du Togo un pays touristique convoité. Pour M. Agbodji, le Togo regorge des sites touristiques dont le parc Fasao, la cascade d'Aklowa, le pic d'Agou qui peuvent accroître l'économie nationale si ces sites sont mis en valeur. Selon lui, les défis environnementaux sont nombreux et cela fait appel à toute la population pour un engagement ferme. Il a encouragé les participants à contribuer aux efforts du gouvernement en promouvant le tourisme. Le président de VDAE, Edoh Louis a indiqué que le problème de salubrité est un indicateur infallible à l'environnement, au tourisme et à la culture. Il a déploré le dépôt des ordures dans les caniveaux, dans les rues, et promis que dans les semaines à venir le marché d'Ahanoukoppé sera assaini et des arbres seront plantés.

Musique

Stanlux et Toofan nominés aux Koras 2012

Le Togo en bonne place pour les Koras Awards 2012 dont 12ème édition aura lieu le 29 décembre prochain à Abidjan, Côte d'Ivoire, plus précisément au Palais des Congrès de l'Hôtel Ivoire. Stanlux, la flamme montante de la musique traditionnelle et le groupe Toofan portent l'étendard du Togo. Les feux follets de la musique d'ambiance sont en compétition dans la Catégorie "Meilleur groupe africain" avec leur fameux tube "C Magik" tandis que Stanlux est nommé dans la catégorie "Meilleur artiste masculin traditionnel africain" avec le titre "Africavio".

Les Koras, les Togolais s'y connaissent un peu et il peut leur arriver de crever l'écran. Certes,

King Mensah, le roi de l'afro-funk, est le seul à avoir réussi deux fois à remporter le trophée dans la catégorie Musique traditionnelle. Un signe qui ne peut pas tromper.

Quant aux Toofan, il caracole en tête des hits parades depuis deux ans au moins. Ils constituent la meilleure chance togolaise à Abidjan. Stanlux tire déjà des plans sur la comète, légitimement il est vrai, et espère "la reconnaissance, des propositions de contrat, des invitations" pour sa présence parmi les nominés des Koras Awards 2012 où plus de 300 candidatures ont été refusées. Il dit également sa fierté, "étant artiste", d'être "le porte flambeau" de la musique togolaise.



Mode

Bimod 228 : défilé géant et fin samedi dernier

Quarante mannequins ont assuré le service samedi dernier lors du défilé de gala qui a sanctionné la clôture de la 3ème édition de la Biennale de la mode (BIMOD 228). La fête a eu lieu dans la nuit de samedi au dimanche 11 novembre dernier à l'espace de plein-air de l'Hôtel Mercure Sarakawa.

40 mannequins ont défilé avec les créations de 19 stylistes originaires d'Afrique de l'Ouest, du Centre et d'Angola, devant près de 3000 spectateurs.

Avant le grand défilé, une "parade of charms", portant sur des tissus Visco d'une dizaine de stylistes, a ouvert la fête qui a commencé un peu plus tard que prévu.

La Bimod 228 est une rencontre des professionnels de la mode et aussi d'échange d'expérience avec les jeunes créateurs qui a débuté le 06 novembre avec plusieurs activités dont des ateliers. La troisième édition de la Bimod 228, dite édition de la maturité, a été placée sous le thème "la mode comme vecteur de paix et



de progrès social".

Comme à l'accoutumée, avant le défilé, des distinctions honorifiques ont été décernées à des personnalités réputées pour leurs actions dans le progrès social et la paix. Un reporter-photographe de la mode et deux femmes d'affaires ont été consacrées.

Bimod 228 est dirigée par Mme Blandine Sambiani-Bagnah, alias Bamondi, styliste de mode togolaise de renommée internationale.

Edition

Partenariats entre libraires francophones d'Afrique

Un séminaire de l'AILP a rassemblé 18 libraires francophones d'Afrique (12 d'Afrique de l'ouest et 6 d'Afrique centrale) à Abidjan les 10 et 11 novembre 2012. Pour optimiser le déplacement des libraires, cette action est conjointe à celle du Bief, qui organise les deux jours suivants une rencontre entre éditeurs et libraires francophones à Abidjan.

A l'origine de ce séminaire: la volonté de réunir les libraires francophones d'Afrique centrale et de l'ouest, ce qui n'a pas été fait depuis des années. Plusieurs séminaires ont en effet eu lieu en Afrique de l'ouest depuis le début de la Caravane en 2004, mais le dernier s'est déroulé en 2009. En Afrique centrale, un cycle de séminaire a été enclenché de 2004 à 2007 mais il a été interrompu trois ans pour des questions de financement et la dernière formation en 2010 a permis aux libraires d'exprimer leur «désarroi» face à cet abandon de trois ans.

Pour cette rencontre entre libraires d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale, l'idée est donc de les réunir sur des thématiques communes qui les concernent pour une mutualisation d'expériences. Le programme est conçu entre autres

pour amener les libraires à réfléchir à la recherche de nouvelles clientèles et aux nouvelles stratégies pour atteindre tous types de publics, professionnaliser les animations autour du livre et des auteurs et enfin mieux comprendre les outils de modernisation au service de la librairie.

Trois ateliers thématiques ont eu lieu sur les deux jours du séminaire, prolongés chaque après-midi par une synthèse et un échange avec l'ensemble des participants. Les ateliers aborderont diverses thématiques, dont les nouvelles technologies, l'animation et l'assortiment, l'aspect commercial et la distribution ou encore le développement de la lecture. Le programme complet du séminaire est téléchargeable en bas de cette page.

Ce programme, organisé grâce à un financement de l'Institut français, bénéficie également d'un soutien de Wallonie Bruxelles International, du Ministère de la culture de Côte d'Ivoire, de l'Organisation internationale de la Francophonie qui, par l'intermédiaire du BIEF, prend en charge un certain nombre de libraires participant aux rencontres interprofessionnelles des éditeurs et libraires africains. Les interventions ont permis de

s'interroger sur les nouveaux visages et les nouvelles pratiques des lecteurs en Afrique, sur comment publier des auteurs africains, en Afrique et au Nord, sur les transformations qui connaît le commerce de la librairie en Afrique, les évolutions des métiers à l'heure du numérique, l'organisation de la chaîne du livre, les partenariats

éditoriaux ou encore l'enjeu de la formation dans la relation entre les professionnels du livre en Afrique et avec leurs partenaires du Nord.

Pour illustrer ces différents thèmes, les tables rondes ont associé à chaque fois éditeurs, libraires, et représentants institutionnels ou d'associations, dont l'AILF, partenaire de ces rencontres.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Société

C'est dur d'être balayeur de rue

Etonam Sossou

Le célèbre militant anti ségrégation, Martin Luther King, pour exhorter la communauté noire américaine confinée dans de petits jobs, au travail bien fait, disait : « celui qui est appelé à être un balayeur de rues doit balayer les rues si parfaitement que les hôtes des cieux et de la terre s'arrêteront pour dire : ici vécut un grand balayeur de rues qui fit bien son travail ».

Pour dire les choses plus prosaïquement : il n'y a pas de sots métiers comme le confirmeront certainement les hommes et femmes qui, balai en main, s'efforcent de rendre propres tous les soirs les rues de Lomé. Nul ne conteste l'importance de cette activité que la mairie de Lomé a entamée depuis un certain nombre d'année. Elle mobilise aujourd'hui plusieurs personnes dont une partie est uniquement chargée de l'enlèvement des ordures, pour assurer l'assainissement des grandes artères de la capitale. Les balayeurs participent à l'assainissement de la ville pour que Lomé n'offre plus le spectacle d'une cité aux rues

ensablées et jonchées de tas d'ordures nauséabondes. Si tous s'accordent sur l'utilité publique de cette activité, les désagréments qu'elle provoque sont en passe de réunir contre eux l'unanimité des usagers de la circulation.

En effet, il n'est pas rare de voir des balayeurs de rue opérer aux heures de pointe. Ils occupent la chaussée, encombrant la voie avec des brouettes quand ils ne manquent pas de fourrer leur balai dans les yeux des passants. Ce qui ne va pas sans embouteillages, disputes, manœuvres dangereuses et mêmes accidents graves. Du coup, cette activité salutaire occasionne par moment des épreuves pénibles aux usagers de la circulation.

Dodji C., un conducteur de bus, exaspéré par les désagréments du balayage intempêtif des voies, estime qu'il y a un laisser aller auquel il faut mettre fin. Il déplore le fait que rien n'identifie souvent les balayeurs qui pensent être en droit d'occuper la chaussée quand ils le veulent et comment ils le veulent.

Pour leur défense, les techniciens de surface expliquent que c'est à leur corps défendant qu'ils travaillent



pendant les heures où la circulation est dense. Ils relèvent qu'ils opèrent sur la chaussée au milieu des voitures et des motos au péril de leur vie. « Le premier problème auquel nous sommes confrontés, explique un balayeur de rue, qui a requis l'anonymat, c'est l'insuffisance de l'éclairage public sur de nombreuses voies publiques. Il faut donc commencer tôt pour éviter de balayer la nuit. Dans l'obscurité, on ne peut pas apprécier la qualité du travail. C'est important de bien balayer car on peut être pénalisé à

chaque fois que nos supérieurs hiérarchiques remarquent que la rue n'est pas propre », explique notre interlocuteur qui reconnaît que les accidents sont parfois dus à la négligence de certains manoeuvres

qui utilisent leur uniforme en guise de turban au lieu de le porter. « Il y a aussi des équipes de balayage mal équipées et l'imprudence des conducteurs », juge-t-il.

À toute allure Abla K. une ancienne balayeuse, ne cache pas son amertume en évoquant son accident. Renversée par un motocycliste, Abla D. a eu plus de chance qu'une de ses collègues qui a perdu la vie sur avant d'arriver à l'hôpital. « C'était un soir, explique-t-elle la voix pleine d'émotion. Nous balayions sur la bretelle Klikamé-Atikoumé quand ma collègue s'est fait renverser par un automobiliste roulant à toute allure. Il a écrasé sous ses pneus, le panneau de signalisation posé à quelques mètres de la balayeuse ».

Les responsables de la mairie sont conscients de la situation et des risques qu'encourent tous les jours

les balayeurs de rues. Dans cette optique des dispositions sont actuellement prises. Il est ainsi notifié aux balayeurs de porter des tenues, d'utiliser des panneaux de signalisation et des cache-nez. Ceci pour éviter les nombreux accidents qui ont coûté la vie à certaines personnes. Tous ceux qui ne respecteront pas ces mesures doivent en principe être sanctionnés. Car il y va de la sécurité des agents sur le terrain et de la pérennité de cette activité qui participe à l'amélioration du cadre de vie

Mais à l'évidence, ces mesures ne peuvent pas résoudre le problème tant que toutes les rues ne sont pas bien éclairées. En attendant, la prudence doit être de mise aussi bien du côté des balayeurs de rues que des usagers de la route.

Environnement

Les togolais, toujours attachés aux emballages plastiques

Les spécialistes en environnement estiment à plus de 15000 tonnes de déchets non recyclés soit une moyenne de 500 à 1000 milliards de sacs en plastique par an dans le monde. Un péril grandissant que chaque citoyen au Togo contribue à promouvoir sans en être conscient.

L'akassa, l'ayimolu et l'akpan (pâtes de maïs traditionnellement enveloppées dans les feuilles), sont désormais conditionnées dans des emballages synthétiques ; l'huile rouge et l'huile d'arachide se vendent dans des sachets plastiques. La liste des produits alimentaires qui ont désormais épousé le synthétique au détriment du végétal ne cesse de s'allonger. La plupart des consommateurs se félicitent de ses qualités : bonne résistance physique, longue durée de vie et disponibilité en toutes saisons. Les sachets en plastique sont vraiment pratiques.

Pourtant, à aucun moment, le consommateur ne s'est posé de questions sur le devenir de ces sacs jetables facilitant le transport de nos commissions et mis à la disposition des clients aux caisses des magasins, dans les marchés, à la petite boutique du quartier et au petit commerçant dans la rue.

Des milliards de sacs sont ainsi distribués chaque année, représentant plus de 15000 tonnes de déchets non recyclés selon une étude menée par Terra Eco en France. Au Togo les chiffres sont moins connus. Mais l'ampleur des déchets observés dans les rigoles, les ordures ménagères et dans certains grands axes, nous laisse constater tout simplement l'immensité de l'utilisation. Un véritable gaspillage auquel chaque togolais prend part!

Les conséquences sont désastreuses!

Les jours de grand vent, ils



fleurissent routes, terrains vagues, plages s'accrochant aux grillages, dégradant gravement notre environnement sans que les intempéries si violentes soient-elles, ne parviennent à les détruire. C'est une pollution permanente et dégradante, une nuisance visuelle et profonde.

Des études scientifiques montrent que les sacs dits à usage unique sont en PEHD ou Polyéthylène Haute Densité, un matériau constitué de 43 % d'éthylène, un dérivé du pétrole brut, et de 57 % de chlore. La matière première de base du chlore étant le sel disponible en quantité quasiment illimitée, on peut dire que la fabrication du plastique fait un usage efficace des ressources naturelles de la planète. Ils nécessitent pour leur fabrication beaucoup d'eau et sont déjà en amont extrêmement polluant. Le PEHD sert aussi à fabriquer les bouteilles opaques, des flacons alimentaires ou

produits d'entretien car il est opaque ou translucide, très rigide donc résistant, imperméable aux corps gras et aux produits chimiques.

Quelques sacs sont récupérés pour servir de sacs poubelles au quotidien, parce que c'est pratique. Mais ce n'est pas le cas de la totalité... et tous les sacs à usage unique finissent de toutes façons à la décharge où ils ne se dégraderont qu'au bout de centaines d'années ou dans l'incinérateur.

Contrairement à ce qui est écrit sur certains d'entre eux, leur destruction n'est pas sans incidence sur l'environnement : l'incinération produit des gaz à effet de serre. La combustion provoque l'acidification de l'atmosphère et des oxydations photochimiques. Et comme dans l'opinion populaire, il y a cette idée qui laisse penser que tout cela n'était pas grave parce que la planète est immensément grande.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°202 DE LOTO KADOO DU 02 NOVEMBRE 2012

Le tirage de LOTO KADOO auquel nous assistons ce 09 Novembre 2012, porte le N°203.

Conformément aux règles du Loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera directement avec bonus, étant donné que les deux derniers ont été faits sans bonus.

Divers lots ont été remportés dans tout le pays, par les fidèles parieurs de la LONATO, vendredi dernier.

KPALIME et LOME sont deux villes où des gagnants de gros lots ont été répertoriés lors du dernier tirage de Loto-Kadoo.

A KPALIME, c'est un lot de 500.000F CFA enregistré auprès de l'opérateur 4040 qui a fait le bonheur d'un parieur.

Les points de vente 8003, 6355 et 7724 basés à LOME ont recensé respectivement un lot de 750.000F CFA, un lot de 875.000F CFA et un maxi gros lot de 5.000.000F CFA.

La remise des lots à LOME se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS,
UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°203 de Loto Kadoo du Vendredi 09 NOVEMBRE 2012

Numéro de base

04

72

60

34

37

Numéro de base

01

27

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 613 de Lotto Diamant du lundi 12 Novembre 2012

Numéro de base

**

**

**

**

**